

HALTE À LA DÉSINFORMATION !

TÉMOIGNAGES D'ARTISTES ET TECHNICIENS DU SPECTACLE :

« Y..., musicienne, pluridisciplinaire, intermittente de spectacle depuis plus de 10 ans. Il faut savoir que nous sommes indemnisés sur une période de 243 jours lorsque nos droits le prévalent. Ces jours indemnisés équivalent à 8 mois, et non pendant 10 mois et demi comme beaucoup le croient. Les 43 cachets que nous devons faire pour ouvrir des droits à l'intermittence correspondent au laps de temps que nous avons pour les faire, soit 10 mois et demi. De plus je suis exténuée du regard que nous portent la plupart des gens qui nous jugent de saltimbanques, de fainéants, de privilégiés... sans comprendre les sacrifices que nous faisons pour continuer à subsister de nos passions pendant que d'autres s'engraissent !!!

« Moi, R... Je suis musicien-chanteur, mais je suis aussi mon propre producteur, mon arrangeur, mon commercial, ma secrétaire, mon comptable, mon ingénieur du son, mon chargé de communication et mon graphiste. Je travaille sur ces différents postes tous les jours, et j'aime ces métiers, qui me permettent de garantir mon indépendance artistique. Les frais d'essence pour le démarchage commercial sont à ma charge personnelle ainsi que l'achat du matériel souvent coûteux (instruments, effets, lumières, sonorisation). Je suis rémunéré par les organisateurs les jours de spectacle, sur une moyenne de 90 euros net, qui seront évidemment déduits de mon allocation pôle emploi d'un montant net max de 1222 euros. Je vends et fais 43 spectacles minimum tous les 10 mois et demi. On dit partout que je suis un privilégié, parfois même un fainéant. Je suis intermittent du spectacle. »

« Moi S... pianiste diplômée et chanteuse depuis 10 ans, malgré 3 vertèbres fracturées, je ne peux bénéficier d'un arrêt maladie et doit retravailler au plus tôt sous peine de vivre avec 310 euros par mois pendant 10 mois. Je suis intermittente du spectacle en France »

« Moi, A....., musicien, pour chaque prestation j'ai un contrat d'engagement, je suis à chaque fois salarié en CDD, mais je dois amener pour travailler mes instruments, mon matos sono et éclairage, pour lequel je me suis endetté... Imaginez, vous : salarié, ouvrier, employé, fournir votre outil de travail sans compensations... C'est le lot de la majorité des intermittents »

« Moi, J... je suis comédienne et je ne suis payée que les jours de spectacle, soit 43 jours sur 10 mois et demi. Le reste du temps, pôle emploi m'indemnie pour faire la grasse matinée et regarder la télé. Et sinon dans la réalité les jours non payés je suis soit en répétition soit en formation de chant pour compléter ma discipline. Je suis mère de 2 enfants, bientôt 3 et j'ai perdu mon statut durant 9 mois. Je viens à peine de le retrouver. Le jour où j'ai reçu le courrier attestant que mes droits étaient à nouveau ouverts j'ai fêté la nouvelle, le lendemain je me suis demandé comment j'allais bien pouvoir faire pour renouveler le statut dans 10 mois et demi avec un nouveau né. Je suis une m'attermittente »

8 vérités sur

les intermittents du spectacle

1. 1 intermittent sur 2 ne perçoit pas d'indemnités... leur salaire moyen est de 708€ par mois...
2. Ils représentent 3.5% des chômeurs et 3.4% des indemnités versés par l'assurance chômage...
3. Ils ne sont pas responsables d'un quart du déficit de l'UNEDIC, leur régime représente environ le 1/30ième de ce déficit...
4. La culture (57 Milliards €) pèse 7 fois plus dans le PIB de la France que l'industrie automobile...
5. La France est, en partie grâce à ce régime, le 3ième producteur et le 2ième exportateur de films dans le monde...
6. D'après une étude indépendante, les propositions défendues par les intermittents du spectacle (et dans laquelle le Medef n'a pas voulu y participer) permettraient une économie annuelle de 100 millions d'euros, tout en diminuant la précarité du secteur...
7. L'accord du 22 mars, dont « se sont félicité » les ministres de la culture et du travail, a été « négocié » au siège du Medef, en l'absence totale de représentation de la profession...
8. Cet accord non viable économiquement ne « sauvera » pas le régime des intermittents (comme il a été dit dans les médias) mais précarisera un peu plus les plus fragiles et pénalisera essentiellement les petites structures...

Nous refusons que le ministre du travail, qui avant sa nomination a participé au « comité de suivi » relatif à l'intermittence, signe l'agrément des dernières conventions Unédic « négociées » en coulisse et imposées à la CGT, seul syndicat représentatif de nos professions...

Intermittents Organisés 66 + Intermittents CGT 66